

# Club Social

---

Le Mardi 25 septembre 2018

Le Club Social organise le **mardi 25 septembre 2018 de 13h30 à 18h00** deux conférences à l'Hôtel MERCURE, 27 Rue de la terraudière à Niort.

**La première conférence** co-animée par **GENERALI** et **Olivier CAMBRAY**, Expert-Comptable, se déroulera de **13h30 à 15h30** sur le thème :

« Réaliser un diagnostic RH avec vos clients : outil, et missions »

*Dans un monde qui bouge vite (digitalisation, concurrence, réglementation?), adapter les ressources humaines de l'entreprise à ses besoins est devenu une nécessité. Premier conseil des entreprises, l'expert-comptable peut vouloir structurer sa démarche pour valoriser cette mission auprès des TPE-PME.*

*Comment ? Avec une grille d'état des lieux spécifiquement conçue par et pour votre profession, afin de faciliter le développement de cette nouvelle mission auprès de vos clients.*

*Le sujet sera traité en détaillant point par point l'architecture du diagnostic et en apportant des témoignages pratiques.*

*Seront abordés les items suivants :*

- *L'organisation de l'entreprise*
- *L'adéquation RH avec les objectifs de l'entreprise*
- *Les pratiques de la rémunération*
- *Les entretiens professionnels*
- *La sécurité au travail*
- *Les plans d'actions*
- *La rentabilité de la mission RH*

**La seconde conférence** animée par **INFODOC EXPERTS**, se déroulera de **16h00 à 18h00**, sur le thème :

« Aménager le temps de travail : Pourquoi et comment ? »

*Au-delà du règlementaire, il s'agit d'appréhender le mode opératoire des différents modes d'organisation du temps de travail, les obligations en matière de suivi du temps de travail, en lien avec des outils pratiques.*

*Les modalités d'aménagement du temps de travail sont variées, les employeurs pouvant organiser la durée du travail sur la semaine, sur plusieurs semaines ou sur l'année.*

*Cela leur permet de s'adapter à leurs contraintes : pics d'activité? et de minimiser les couts liés aux heures supplémentaires.*

*Il y a donc des opportunités à saisir.*

*Dans ce contexte, il s'agit d'envisager :*

- *Les modalités d'aménagement du temps de travail*
- *Leur mise en ?uvre pratique (réglementation et intérêt pour l'employeur)*
- *Les obligations en matière de suivi du temps de travail et les mentions du bulletin de paie.*

Si vous êtes intéressé(e), je vous remercie de bien vouloir retourner le bulletin

d'inscription joint, accompagné le cas échéant de votre règlement, au secrétariat du Conseil Régional, 33 avenue de Paris, CS18733, 79027 Niort cedex 9 (gdhainaut@experts-comptables.org), avant le **17 septembre 2018**.

Ces conférences sont gratuites pour les adhérents du Club Social.

Nous vous rappelons que les adhérents aux Clubs peuvent se faire représenter par une autre personne. En revanche, les stagiaires experts-Comptables, adhérents aux Clubs, ne peuvent en aucun cas se faire représenter par une tierce personne.

Adhérer au Club Social

- Inscription aux conférences

**URL source:** <http://experts-comptables-poitou-charentes-vendee.fr/agenda/club-social-1>